

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »  
REUNION DU 11/04/2023  
DECISION N° 20230411\_B\_035

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,  
Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET  
Étaient excusés représentés :: Patrick Bruno MARCON  
Pouvoir à Emmanuel SALGADO, Nathalie JOLIVET : Pouvoir  
à Claude VIAL

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20221213\_D\_153 du Conseil Communautaire du  
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil  
Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Finances - Mutualisation :**  
**Objet : Association Nationale des Maires de France : Cotisation 2023**

Le Bureau,

N° 20230411\_B\_035

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve pour l'année 2023 la cotisation de la Communauté de Communes  
Loire Semène à l'Association Nationale des Maires de France pour un  
montant de 1 111,56 €.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 11 avril 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

